

Mairie de Marolles-en-Brie Place Charles de Gaulle 94440 Marolles-en-Brie	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n° 0033/2023	Objet : Approbation de la convention d'effacement N° CNV-BJR-PG11-22-150369 relative à la modification des réseaux de télécommunications sur la commune de Marolles en Brie 94440, chemin de marolles/grande patte d'oie

Conseillers en exercice : 27

Présents : 20

Pouvoirs : 07

Absents : 00

Votants : 27

L'an deux mil vingt-trois, le 22 juin à 19 h30,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 15 juin 2023, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence d'Alphonse BOYE, Maire,

Présents : Alphonse BOYE, Maire.

Vanessa HANNI, Anne FERREIRA, Jean-Luc DESPREZ, Arnaud DESSAINT, Céline MONASSA, adjoints au Maire.

Roland TIBI, François ELIE, Caroline DELISSE, Mehdi BELLOUTH, Samantha CRISIAS, Noémie ARNOFFI, Bernard KAMMERER, Carine CHARLES, Benjamin GAUDON, Joël VILLAÇA, Jean-Charles JOULAIN, Claude DUROUX, Thierry EVAÏN, Djamel MELLOUK conseillers municipaux.

Absents représentés : Alain BOUKRIS représenté par Alphonse BOYE, Pauline BISQUERT représentée par Vanessa HANNI, Jean-Pierre VANHAVERE représenté par François ELIE, Dominique HUMEZ représentée par Anne FERREIRA, Grégory NGUYEN représenté par Jean-Luc DESPREZ, Stéphanie COUCHOUX représentée par Céline MONASSA, Mathias ALONSO représenté par Mehdi BELLOUTH.

Absents : /

Madame Vanessa HANNI a été nommée secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;**Vu** la convention d'effacement de réseaux de télécommunications sur la commune de Marolles-en-Brie chemin de Marolles/grande patte d'Oie, et ses annexes**Vu** l'avis de la commission Urbanisme-Travaux et Logements réunie le 21 juin 2023 ;**Vu** le budget de la ville de Marolles-en-Brie ;

Considérant que la ville de Marolles en Brie indemniserà l'opérateur Orange des frais engagés par celui-ci et tels que définis en annexe

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

A l'unanimité des votants 23 voix pour et 4 abstentions (Jean-Charles JOULAIN, Claude DUROUX, Thierry EVAÏN et Djamel MELLOUK)

ARTICLE 1 : VALIDE le projet d'effacement des Réseaux de Télécommunications chemin de Marolles à Grande Patte d'Oie.

ARTICLE 2 : APPROUVE la convention d'effacement des réseaux de télécommunications chemin de Marolles à Grande Patte d'Oie et notamment les conditions de participations financières précisées en annexe.

ARTICLE 3 : DIT que les dépenses liées à la présente sont inscrites au budget.

ARTICLE 4 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces afférentes.

CERTIFIE CONFORME

MAROLLES-EN-BRIE, le 22 juin 2023

Vanessa HANNI
Secrétaire de séance



Alphonse BOYE
Maire de Marolles-en-Brie

Le présent acte est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.